NATURA 2000

Tourbière du Grand Lemps

FR8201728

Photo : L. DUCONTE / CEN Isère

Evaluation de la notoriété locale de la Tourbière du Grand Lemps Enquête 2013

Conservatoire d'espaces naturels Isère • AVENIR

Auteur

REALISATION DE L'ENQUETE ET RÉDACTION

Lise DUCONTE / CEN Isère, chargée d'études

COORDINATION

Grégory MAILLET / CEN Isère, conservateur

Mel : grand-lemps@espaces-naturels.fr
Tel : 04.76.65.08.65.
Conservatoire d'espaces naturels de l'Isère - AVENIR
Maison Borel 2 rue des Mails 38120 St Egrève
Web : avenir.38.free.fr

FINANCEMENT :

DREAL Rhône-Alpes

Sommaire

INTRODUCTION ..... **P 4**

CONTEXTE ..... **P 4**

Localisation de la Tourbière du Grand Lemps ..... P 5

Historique des démarches de protection ..... P 6

Actions de sensibilisation menées sur le site ..... P 7

Caractéristiques de la population locale ..... P 8

QUESTIONNAIRE ..... **P 9**

RESULTATS ..... **P 10**

Caractéristiques de l'échantillon de population ..... P 10

Connaissance de Natura 2000 et de la Tourbière du Grand Lemps ..... P 11

Jugement et intérêt envers la protection des sites naturels ..... P 13

PERSPECTIVES D'ACTION ..... **P 17**

Introduction

Aujourd'hui la protection de l'environnement est assez largement reconnue comme une nécessité. Les mesures visant à limiter ou supprimer l'impact de l'Homme sur les milieux naturels sont bien perçues, du moins en théorie. En pratique, des réticences et des craintes sont toujours présentes : le fait de devoir faire "des efforts", de devoir modifier notre mode de vie, peut provoquer des réactions de rejet. La protection d'espaces naturels grâce aux outils juridiques existants (Parcs naturels, Réserves, Loi littoral…) ne fait pas certainement pas exception : si elle est en théorie plutôt bien acceptée, cette protection des milieux peut également provoquer des oppositions.

En analysant les résultats d'une enquête téléphonique, le présent document tente de comprendre quelle est la perception locale d'un site naturel protégé : la Tourbière du Grand Lemps.

L'objectif de cette enquête est d'évaluer la connaissance du site par ses habitants, leur jugement de la démarche de protection du site, et l'éventuel intérêt des personnes sondées en cas d'accroissement de la diffusion d'information (notamment par la création d'un site internet spécifique au site).

Contexte

La Tourbière du Grand Lemps est un espace naturel d'une exceptionnelle richesse : formée au cours des 15 000 dernières années au creux d'une dépression glaciaire, elle abrite des espèces rares et des habitats originaux.

On y trouve par exemple la seule population de Liparis de Loesel (une petite orchidée) à dépasser le millier de pieds et à recouvrir plus de 3 hectares en Rhône Alpes.

De nombreuses autres espèces sont particulièrement importantes pour le site, en raison de leur vulnérabilité : amphibiens (crapauds et tritons), reptiles (tortue Cistude), libellules, etc., en font partie.

Liparis de Loesel (*Liparis loeselii*)

Localisation

Le site est localisé en Isère (Rhône Alpes), dans les Terres froides du Bas Dauphiné. Il est à l'intersection de 5 communes : Bizonnes, Burcin, Châbons, Colombe et Le Grand Lemps, regroupées dans la Communauté de Communes de Bièvre Est.

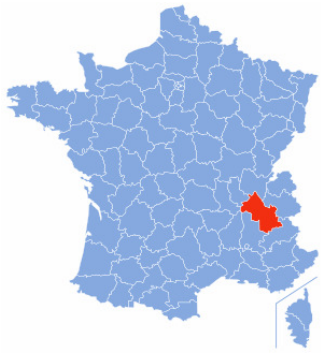

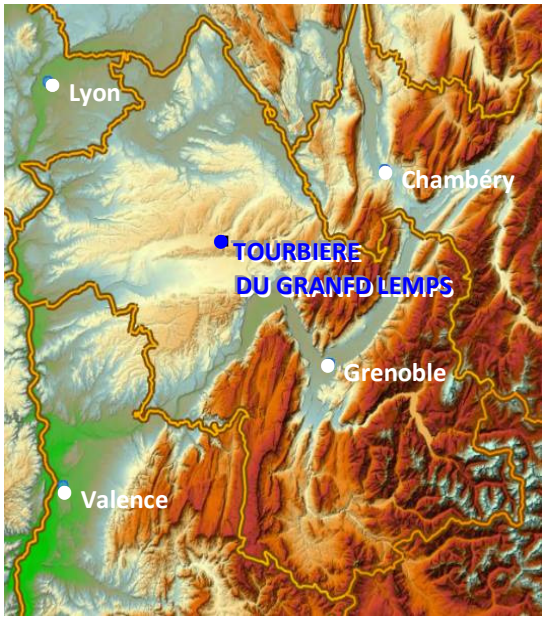

Source : IGN

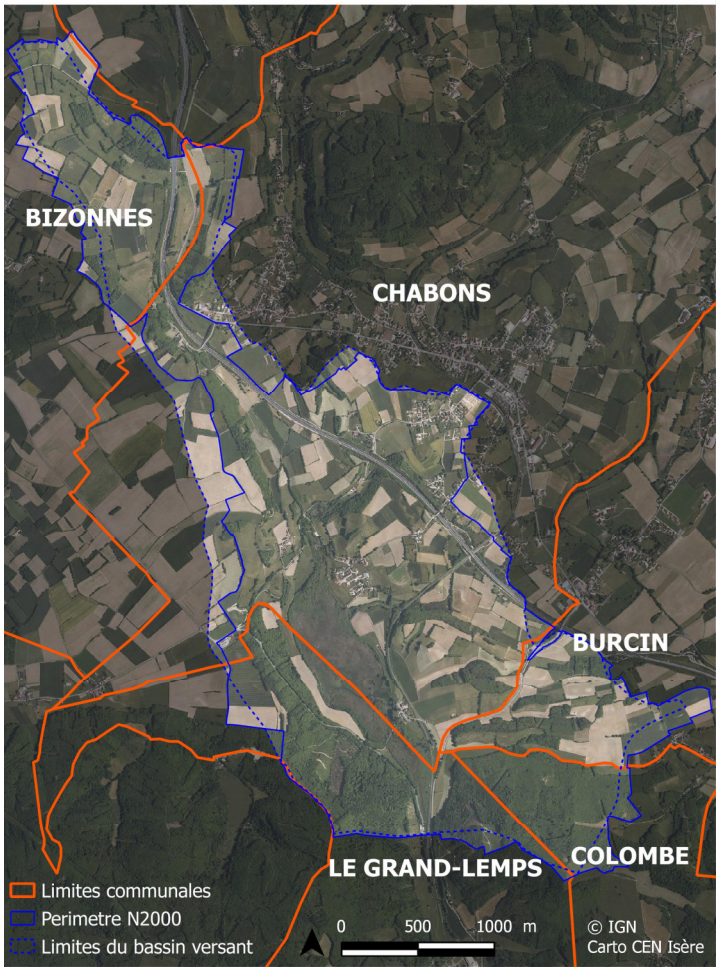

Le bassin versant topographique de la tourbière (805 ha) et le périmètre Natura 2000 découpé selon le cadastre (788 ha) représentent ensembles une surface totale de 857 ha.

Commune	Surface de la commune	Surface de la portion de site située sur la commune	Part de la commune sur le site	Part du site sur la commune
Bizonnes	1104 ha	124 ha	14,5 %	11 %
Burcin	680,5 ha	77,5 ha	9 %	11 %
Châbons	1850 ha	464,5 ha	54 %	25 %
Colombe	1320 ha	55 ha	6,5 %	4 %
Le Grand Lemps	1291 ha	135,5 ha	16 %	10,5 %

La gestion du site est assurée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Isère (CEN Isère). L'action du CEN se décline en 5 axes : connaître, protéger, gérer, valoriser et conseiller. Ces 5 missions passent nécessairement par une action transversale : la communication auprès des acteurs locaux pour qu'ils puissent adhérer et participer à la démarche de préservation des sites.

Historique des démarches de protection du site

La Tourbière du Grand Lemps est connue depuis longtemps des naturalistes et des scientifiques en raison de son patrimoine naturel unique. La rareté et la fragilité des habitats et des espèces qu'elle abrite ont justifié la protection du site grâce à plusieurs outils juridiques.

- La tourbière en elle-même est classée en Réserve naturelle nationale depuis le 22 décembre 1993. Le statut de Réserve nationale est une protection forte : il permet de réglementer de façon stricte voire d'interdire toute action ou activité ayant un impact sur le développement naturel de la faune et de la flore.
- Un périmètre de protection préfectoral a été instauré autour de la tourbière le 28 février 1998. Tout comme à l'intérieur de la Réserve naturelle, des prescriptions peuvent interdire ou soumettre à restriction les actions susceptibles de porter atteinte au patrimoine naturel du site. Sur la Tourbière du Grand Lemps, ce périmètre sert de zone tampon et vise surtout à limiter les usages aux abords immédiats de la tourbière.
- Les boisements des communes de Burcin, Châbons et Le Grand Lemps sont protégés par le statut d'Espace Boisé Classé (EBC). Ce zonage particulier des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) interdit le défrichement et règlemente les surfaces de coupe. Sur la commune de Colombe, les massifs forestiers ont été déclassés au profit des éléments ponctuels (haies, arbres remarquables).
- Le bassin versant topographique de la tourbière a été proposé pour intégrer le réseau Natura 2000 en tant que Site d'Intérêt Communautaire (SIC) dès 1997.

La gestion du site dans le cadre Natura 2000 est commencée en 2004-2005 grâce à la rédaction et la mise en œuvre du premier Document d'objectifs (DOCOB), et le site est officiellement enregistré comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) et SIC depuis le 26 janvier 2013.

Le site est intégré au réseau au titre de la directive européenne "Habitats-Faune-Flore". Les ZSC instaurées par cette directive sont des habitats naturels menacés ou remarquables, ou bien des habitats d'espèces de faune et de flore sauvages dont la rareté, la vulnérabilité ou la spécificité justifient une attention particulière.

En France, Natura 2000 est une démarche basée sur le dialogue et la concertation : la signature de contrats avec l'Etat permet aux propriétaires de parcelles de s'engager concrètement dans la préservation du site.

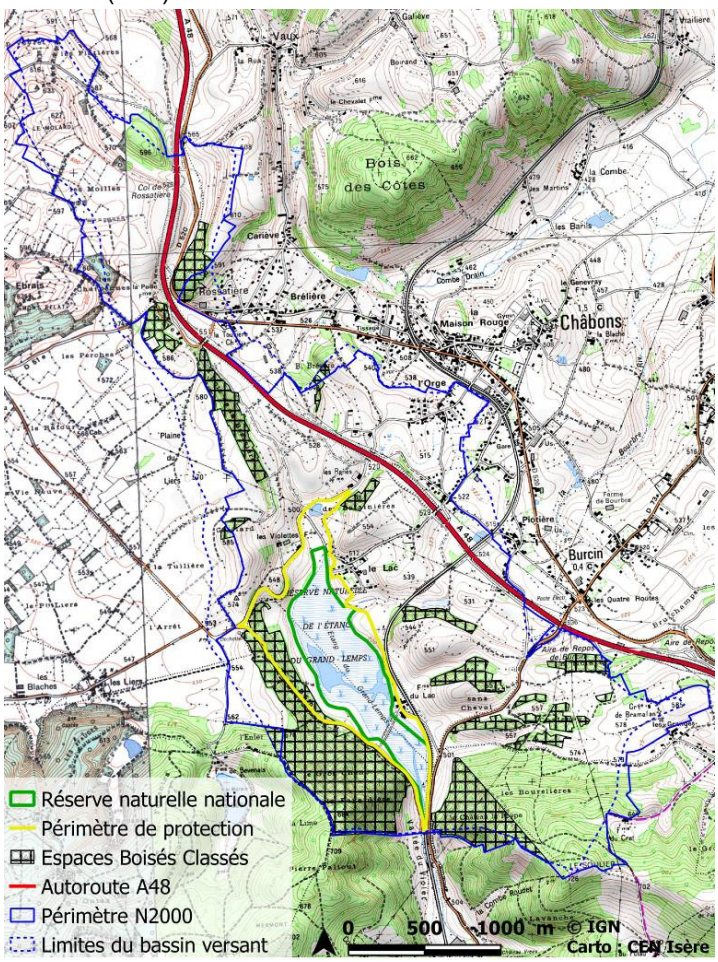

Ces différents périmètres de protection sont cohérents et complémentaires, mais pour être efficaces ils doivent être connus des premières personnes concernées : les habitants du site.

Actions de sensibilisation menées sur le site

Depuis la création de la Réserve naturelle nationale, un plan de gestion permet de mener à bien différentes actions : inventaires et suivis scientifiques, recherche, police, opérations foncières... L'une de ces missions est la sensibilisation du public à l'intérêt écologique du site. Dans ce cadre, plusieurs opérations sont menées avec succès pour faire connaître les espèces et les habitats naturels de la Tourbière du Grand Lemps.

Animations

Des animations tout public mensuelles, ainsi que des sorties scolaires s'appuyant sur un projet pédagogique créé avec les instituteurs des 5 communes du site, sont assurées par l'animateur de la Réserve.

Source : Le Dauphiné Libéré

Source : CC Bièvre Est

Le Jardin de Tourbières

Ces animations utilisent en particulier trois lieux aménagés dans un but pédagogique : Balainières, la mare des 46 petits diables, et le Jardin de Tourbières.

L'étang Balainières est un petit plan d'eau annexe à la tourbière, comprenant un laboratoire aménagé pour les animations.

A l'endroit d'une ancienne carrière, la mare des 46 petits diables a été creusée et aménagée en 2005. En plus de son intérêt écologique pour les amphibiens et les odonates, elle sert d'exemple concret pour expliquer ce qu'est un écosystème lors des animations scolaires.

Source : Ecole Le Tulipier

La mare des 46 petits diables

Le Jardin de Tourbières est un sentier sur caillebotis flottant, ponctué de haltes pédagogiques, serpentant à travers une mosaïque d'habitats tourbeux. Un livret téléchargeable sur le site internet du CEN Isère permet aux promeneurs de découvrir et de comprendre cet espace naturel unique. Une animation ouverte à tous y est proposée le 2e dimanche de chaque mois.

Inventaires participatifs

En saison hivernale, la Réserve organise un comptage mensuel de rapaces migrateurs : les Busards Saint Martin. Cette sortie a lieu au crépuscule, lors du rassemblement de ces oiseaux en dortoir, dans les roselières du site.

Source : Le Dauphiné Libéré

A l'époque de la migration prénuptiale des amphibiens, des animations spécifiques sont menées pour expliquer le cycle biologique particulier des tritons, grenouilles et crapauds. Ce moment est l'occasion de faire découvrir le fonctionnement du passage à petite faune construit en 2005 sous la route D51, et d'expliquer son rôle essentiel dans le déplacement et la survie des populations.

Ces différentes animations sont bien relayées par les communes (affichage des sorties sur les panneaux d'information) et par la correspondante locale du quotidien Le Dauphiné Libéré.

Caractéristiques de la population locale

Avec 2940 habitants, Le Grand-Lemps est la commune la plus importante en termes de population, suivie par Châbons avec 1844 habitants, puis Colombe, Bizonnes et Burcin qui comptent respectivement 1439, 835 et 451 habitants.

Les 5 communes concernées sont regroupées pour obtenir les caractéristiques démographiques générales du territoire de la Tourbière du Grand Lemps (source : L'internaute, d'après l'INSEE, données 2010).

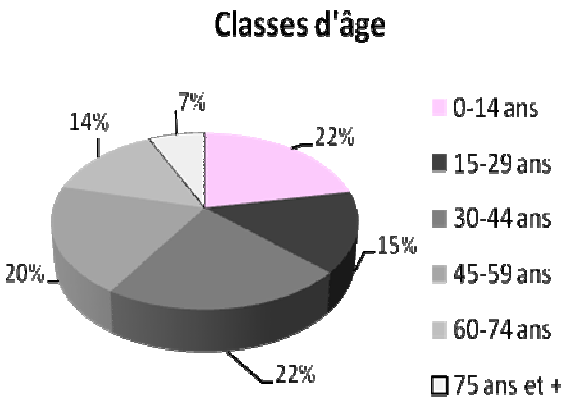

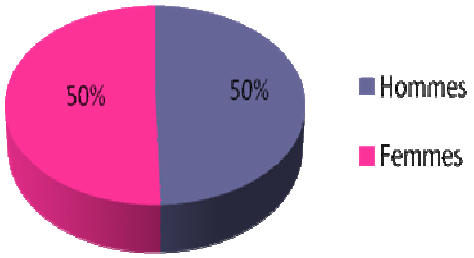

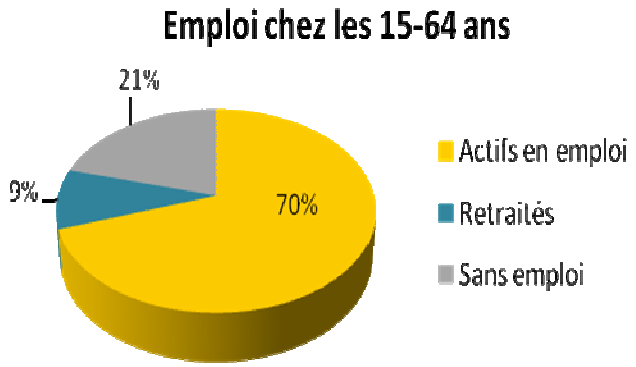

La faible proportion de retraités doit être relativisée par la tranche d'âge retenue : les personnes de 65 ans et plus ne sont pas comptabilisées.

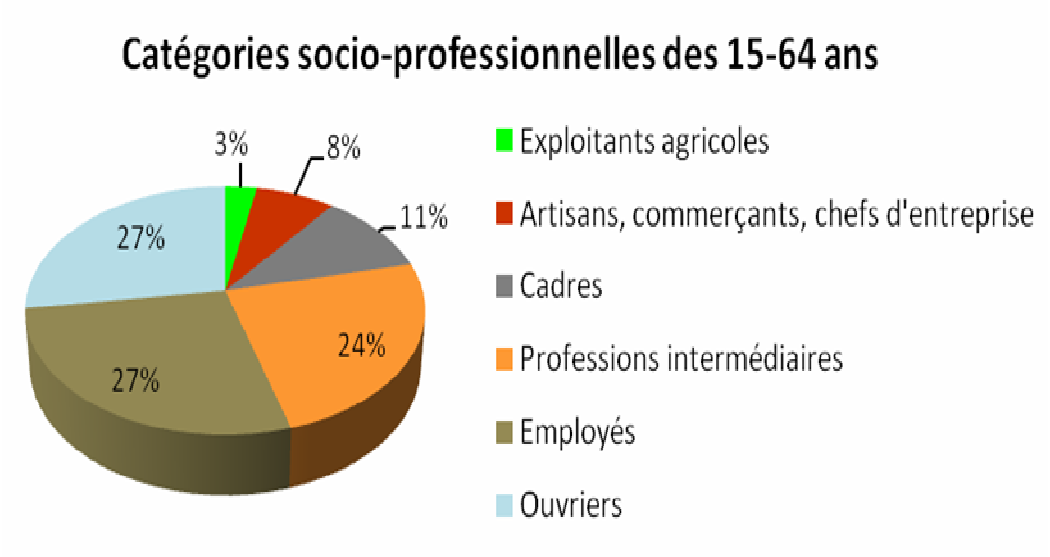

Questionnaire

L'enquête téléphonique visant à évaluer la notoriété du site Natura 2000 de la Tourbière du Grand Lemps est réalisée en semaine, et dans un créneau horaire limité (10h-12h et 14h-18h), ce qui introduit un biais : certaines personnes sont plus facilement joignables (retraités, personnes sans emploi, travailleurs à domicile) et sont donc surreprésentées dans l'échantillon de population sondé, comme nous le verrons dans la partie "Résultats".

7 jours ont été nécessaires pour sonder 10 personnes (seuil minimum pour que l'échantillon ait une valeur statistique) par commune, donc un total de 50 personnes.
Les numéros ont été choisis au hasard dans la liste des abonnés figurant dans le bottin téléphonique 2011-12.
La phase d'enquête s'est déroulée en deux temps : une première partie les 9 et 11 octobre 2013, l'autre du 13 au 19 décembre 2013.

Après s'être présentée, l'enquêtrice demande si la personne accepte de répondre aux questions suivantes :

- Avez-vous déjà entendu parler du réseau N2000 ? :
  → Si oui, comment ? (discussions, médias, recherches personnelles,…)
- Savez-vous que vous habitez dans ou à proximité d'un site N2000 ?
  → Si oui, comment ? (discussions, médias, recherches personnelles…)
- Avez-vous déjà entendu parler de la Réserve naturelle de la Tourbière du Grand Lemps ?
- Connaissez-vous la différence de statut entre cette Réserve naturelle et le site N2000 de la Tourbière du Grand Lemps ?
- Connaissez-vous une espèce ou un habitat naturel protégé ?
- Comment jugez-vous cette démarche de préservation des milieux naturels ?
- Vous sentez-vous concerné par cette démarche ?
- Y trouvez-vous des bénéfices ?
- Y trouvez-vous des inconvénients ?
- Seriez-vous intéressé par davantage d'information et de communication sur le site N2000 de la Tourbière du Grand Lemps (diffusion dans les journaux, site internet) ?

Les renseignements complémentaires suivants sont demandés :
- Date d'arrivée dans la Commune
- Profession
- Age

Résultats

Caractéristiques de l'échantillon de population

Malgré l'évolution sociétale, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à être présentes à leur domicile en semaine : l'échantillon de population est donc majoritairement féminin, contrairement à la distribution démographique du territoire.

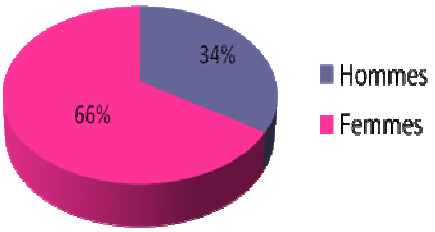

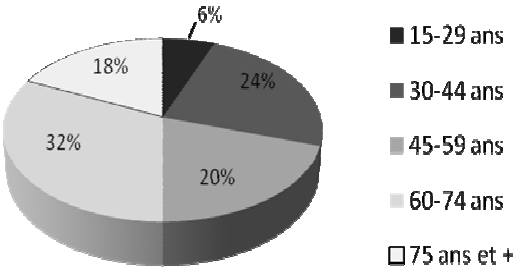

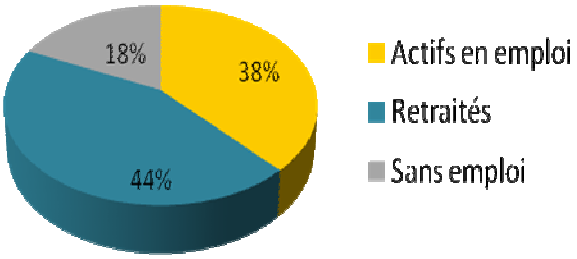

Sans surprise, une forte proportion des personnes sondées est à la retraite : là encore, le biais dû aux horaires d'enquête induit une différence notable par rapport aux chiffres de l'INSEE. La moyenne d'âge de l'échantillon de population est de 56 ans.

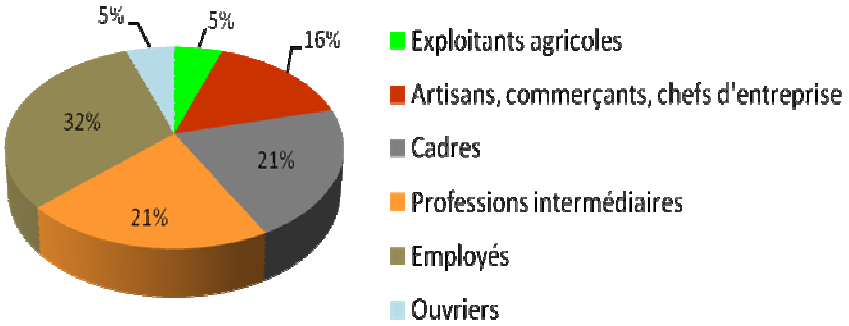

Malgré un échantillon réduit, toutes les catégories socio-professionnelles sont représentées, et l'écart avec la distribution observée dans les 5 communes du site n'est pas très important.

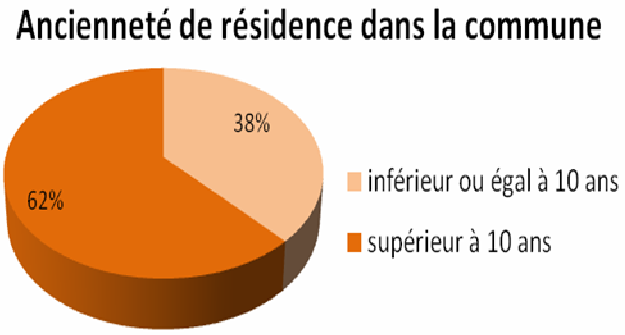

La date d'arrivée dans la commune est intéressante à connaitre dans le cadre de cette enquête : on peut supposer que les personnes résidant depuis longtemps dans la même commune connaissent bien le site, ce qui ne sera pas forcément le cas des nouveaux arrivants. Parmi les anciens résidents, majoritaires dans l'échantillon de population, 26% sont nés dans la commune et y ont vécu toute leur vie.

La significativité des différences entre ces deux catégories de personnes est testée statistiquement à l'aide du test F : les distributions sont significativement différentes si le résultat du test est inférieur à 0,5 (ce qui signifie que la probabilité que les deux distributions proviennent de la même population est inférieure à 50%).

Connaissance du réseau Natura 2000 et du site de la Tourbière du Grand Lemps

La première moitié de l'enquête vise à évaluer le degré de connaissance du dispositif Natura 2000 en général et du site de la Tourbière du Grand Lemps en particulier.

- **Avez-vous déjà entendu parler du réseau Natura 2000 ?**

Une assez forte proportion des personnes sondées déclarent en avoir vaguement entendu parler mais sans savoir réellement ce dont il s'agit.
Les médias (télévision, radio, presse écrite) sont la première source de connaissance du réseau Natura 2000, suivi par le travail (notamment les anciens élus et les employés de mairie), les proches concernés par le dispositif (agriculteurs) et les activités de loisir (chasse).

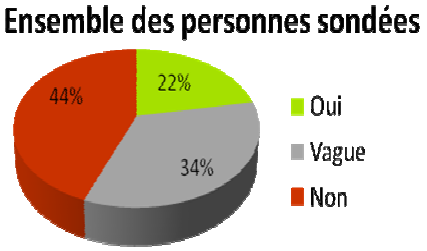

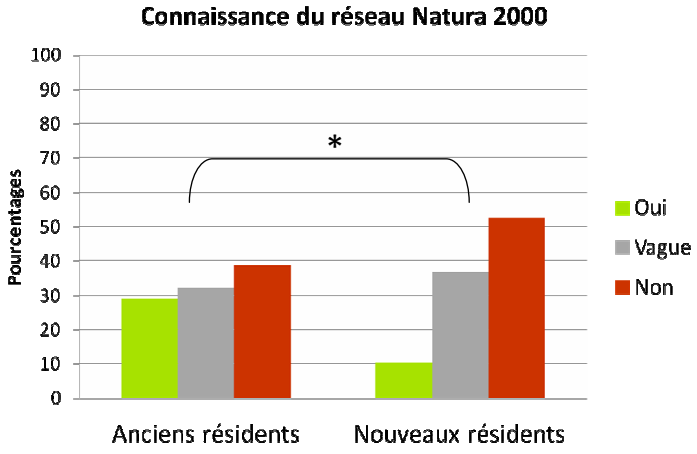

La distribution des réponses est significativement différente entre les personnes résidant depuis plus de 10 ans dans les communes concernées (anciens résidents) et les nouveaux résidents installés depuis 10 ans ou moins sur le site. Les nouveaux arrivants connaissent moins bien le dispositif Natura 2000 par rapport aux anciens qui ont été exposés plus souvent aux campagnes d'information menées par les communes et par le gestionnaire du site.

- **Savez-vous que vous habitez dans / à proximité d'un site Natura 2000 ?**

Une grande majorité des personnes interrogées ignore qu'un site Natura 2000 est présent sur leur commune, en revanche la Tourbière du Grand Lemps est très bien connue sur le territoire comme le montrera la question suivante. C'est donc le dispositif Natura 2000 qui est méconnu, et non le site en lui-même.

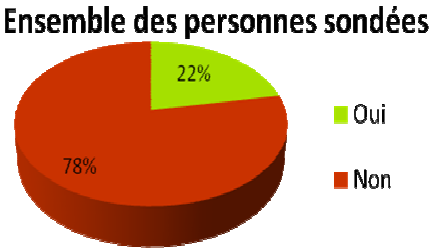

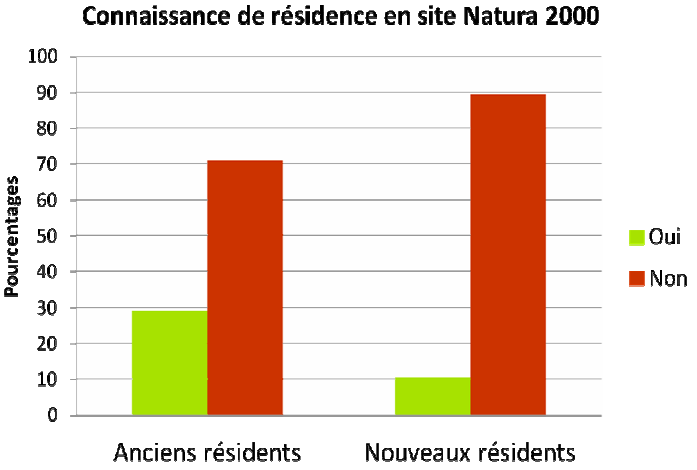

Les distributions ne sont pas significativement différentes entre nouveaux et anciens résidents : pour ces deux catégories, la proportion de personnes ne savant pas qu'elle habite dans ou à proximité d'un site Natura 2000 est très supérieure au pourcentage de personnes au courant de l'existence du site.

- **Connaissez-vous la Réserve naturelle de la Tourbière du Grand Lemps ?**

La Réserve naturelle est très largement connue de la population locale, soit seulement de nom (notamment grâce aux enfants qui effectuent des sorties scolaires sur la Réserve), soit car les gens sont déjà allés s'y promener, chasser, pêcher…

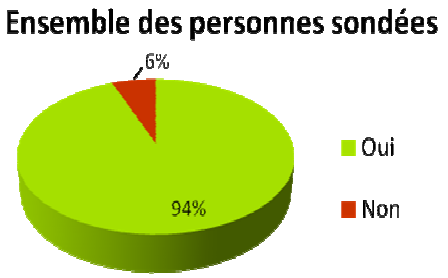

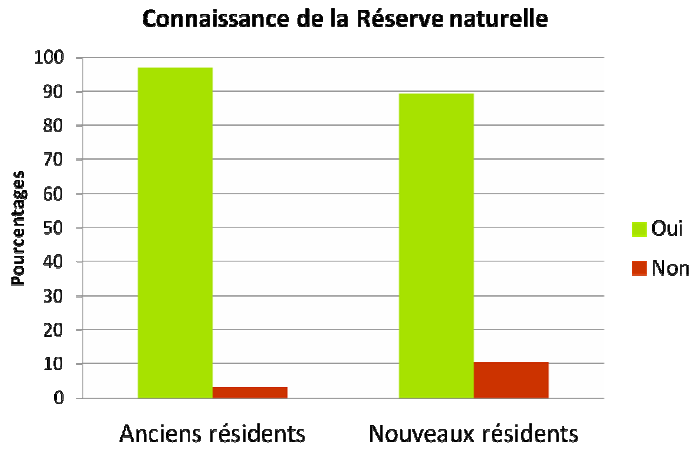

Aucune différence significative ne sépare les anciens et les nouveaux résidents : la quasi-totalité d'entre eux connait la Tourbière du Grand Lemps, au moins de nom.

- **Connaissez-vous la différence de statut entre la Réserve naturelle et le site Natura 2000 de la Tourbière du Grand Lemps ?**

Nul besoin de graphique pour représenter les réponses à cette question : aucune des personnes sondées n'est capable d'expliquer la différence entre ces deux statuts de protection. C'est donc l'occasion pour l'enquêtrice de l'expliquer brièvement et simplement à ses interlocuteurs. L'explication donnée est la suivante : la Réserve concerne seulement la tourbière et il s'agit d'une protection nationale, tandis que Natura 2000 est une protection européenne de type conventionnelle qui concerne la tourbière ainsi qu'un périmètre de 800 hectares autour d'elle.

- **Connaissez-vous des espèces ou des habitats naturels protégés ?**

Les réponses à cette question sont extrêmement variées. Ce sont surtout des espèces animales qui sont connues, les plus souvent communes (hérisson, grenouilles, rapaces…) et parfois originales (cigogne, courlis). Les plantes carnivores, les orchidées, les habitats de tourbière sont également mentionnés.

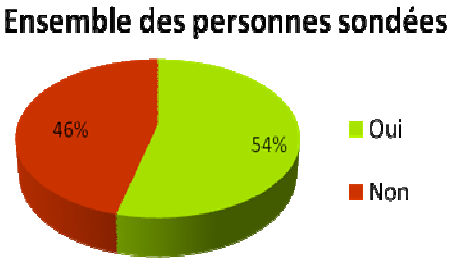

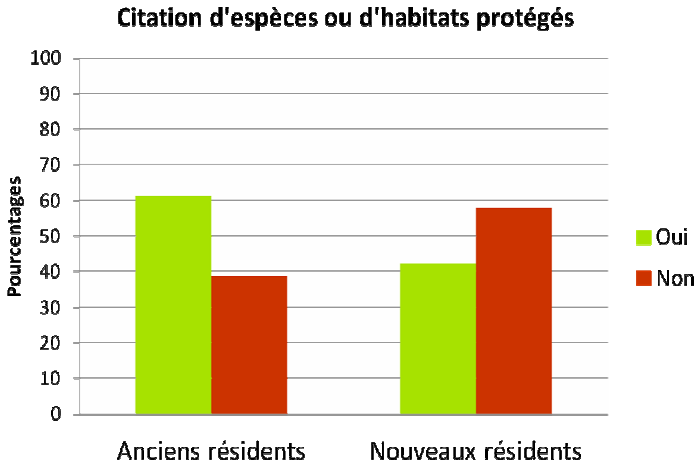

L'effort de sensibilisation entrepris par la Réserve naturelle est ici particulièrement visible : les espèces citées sont majoritairement celles qui font l'objet d'animations spécifiques, c'est-à-dire les amphibiens et les rapaces.

Malgré l'absence de significativité des différences entre anciens et nouveaux résidents, on constate que les tendances sont inversées : les habitants de longue date sont plus nombreux à pouvoir répondre, tandis que les nouveaux arrivants sont plus nombreux à "sécher".

Jugement et intérêt envers la protection des sites naturels

La seconde moitié de l'enquête vise à connaître l'opinion de la population locale concernant les dispositifs de protection des espaces naturels, et de sonder l'opportunité de développer des outils de communication supplémentaires pour le site de la Tourbière du Grand Lemps.

- **Comment jugez-vous la démarche de protection des milieux naturels par Natura 2000 ou par d'autres dispositifs ?**

Aucun commentaire vraiment négatif n'a été recueilli, même si le jugement est parfois nuancé. Par exemple, un des interlocuteurs déclare être très déçu car "depuis que le site est protégé, il ne voit plus d'animaux" ! C'est la fréquentation liée à l'aménagement du site qui est ici mise en cause, cette même personne déclare cependant être tout à fait favorable à la protection des espaces naturels.

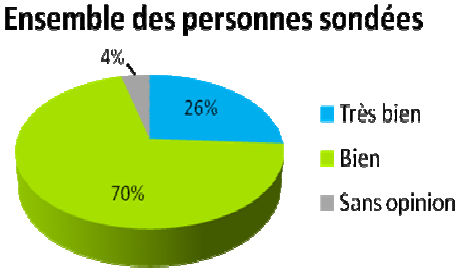

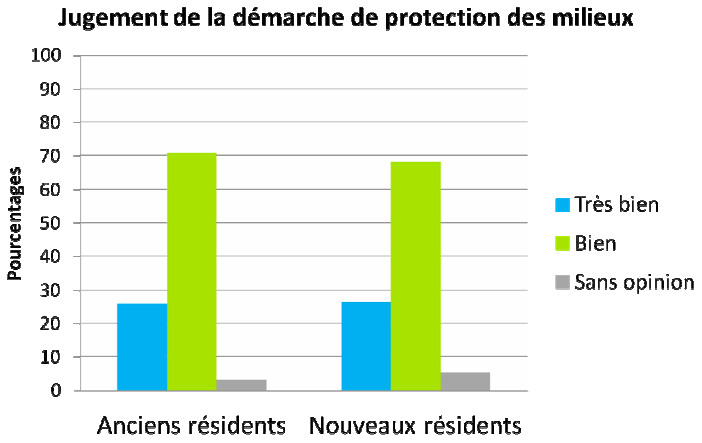

Sur cette question assez générale, aucune différence significative n'existe entre les nouveaux et les anciens habitants. Le fait d'habiter depuis longtemps près d'un site naturel protégé ne semble donc pas influer sur les convictions des personnes interrogées.

- **Vous sentez-vous concerné par cette démarche ?**

Peu de gens se disent non concernés par la protection des milieux naturels : ce sondage révèle une préoccupation certaine sur ce sujet. Une phrase revient fréquemment lorsque cette question est posée : "tout le monde devrait être concerné". A ce moment du questionnaire, plusieurs personnes déclarent faire attention à leur niveau, par exemple en n'utilisant pas de produit chimique dans leur jardin.

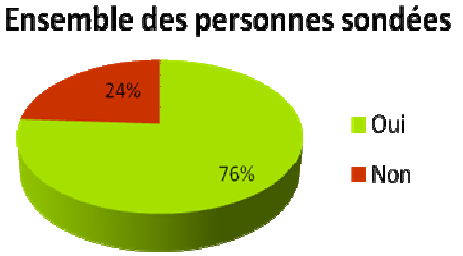

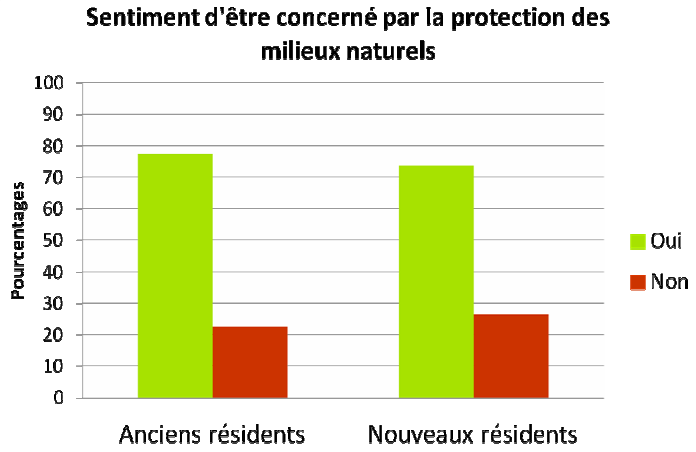

La distribution des réponses entre les deux catégories d'habitants est une nouvelle fois très similaire. On peut donc considérer qu'il s'agit d'une opinion qui n'est pas particulièrement influencée par le fait d'être exposé depuis plus de 10 ans à la diffusion d'informations concernant le site.

- **Trouvez-vous des bénéfices à la protection des milieux naturels (par Natura 2000 ou par d'autres dispositifs ?)**

Cette question prend souvent les personnes interrogées au dépourvu, et parmi les réponses positives, un certain nombre ne cite pas de bénéfice précis (elles parlent de bénéfice général pour la société). Pour les autres, l'agrément, le plaisir de se promener dans une nature protégée, figure en bonne place. Les bénéfices pour les générations futures, le frein à l'urbanisation, ainsi que la protection de la faune, sont également souvent mentionnés.

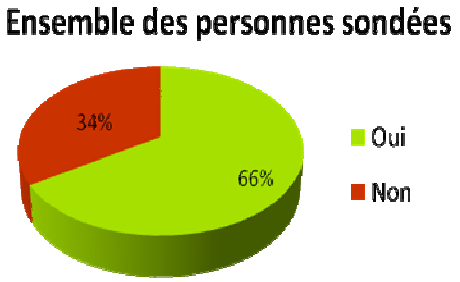

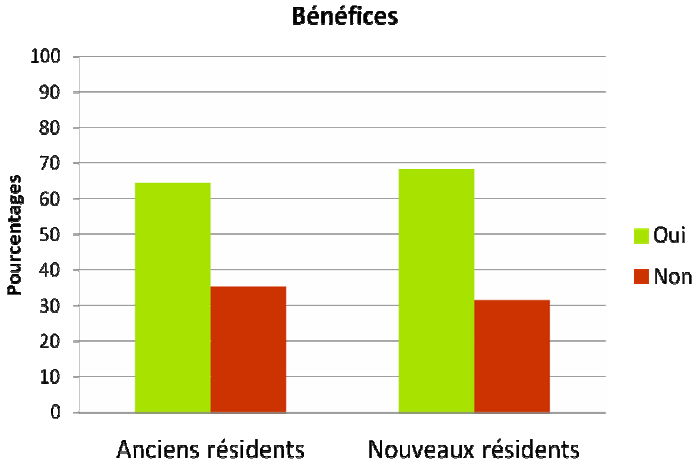

Les distributions ne sont pas significativement différentes : les anciens comme les nouveaux résidents trouvent majoritairement des bénéfices à la démarche de protection des espaces naturels.

- **Trouvez-vous des inconvénients à la protection des milieux naturels (par Natura 2000 ou par d'autres dispositifs ?)**

Les inconvénients fréquemment mentionnés sont le coût financier pour la collectivité, les contraintes pour les propriétaires de parcelles (agriculture) et la restriction de certaines activités (chasse, cueillette,…).

Les réponses des anciens et nouveaux habitants ne sont pas significativement différentes mais à la limite du seuil (p = 0,53).

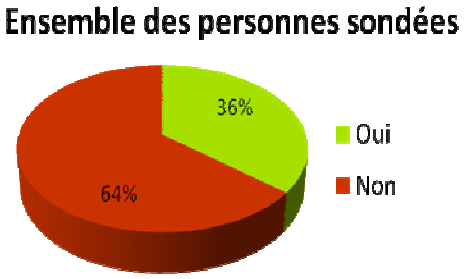

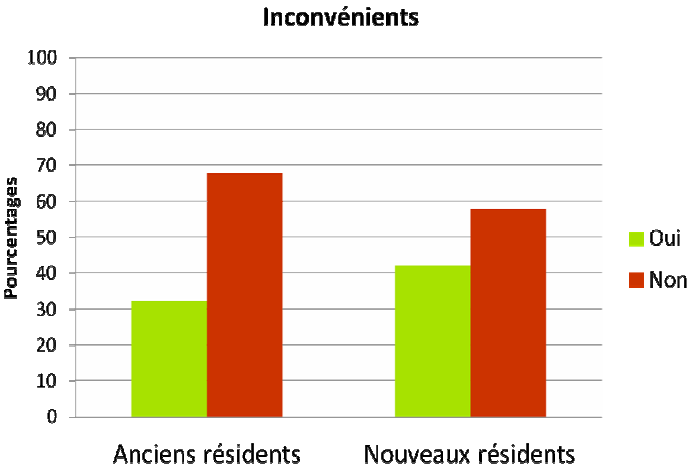

Constatant que le classement en Réserve et en site Natura 2000 n'a pas bouleversé leur usage du site ou leur liberté, les personnes résidant depuis longtemps sur le territoire de la Tourbière du Grand Lemps déclarent moins fréquemment subir des inconvénients. Les réponses des habitants plus récents peuvent refléter des préjugés, des craintes liées à la méconnaissance des dispositifs de protection des milieux naturels.

- **Seriez-vous intéressé par la diffusion d'informations concernant le site de la Tourbière du Grand Lemps (communiqués dans les journaux, création d'un site internet…) ?**

La proposition d'une augmentation de la communication sur le site est plébiscitée par la population du territoire. Les personnes ayant des enfants ou des petits-enfants sont particulièrement intéressées par la diffusion des informations concernant les sorties et animations mises en place sur la Réserve naturelle.

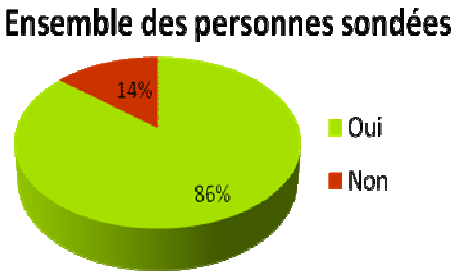

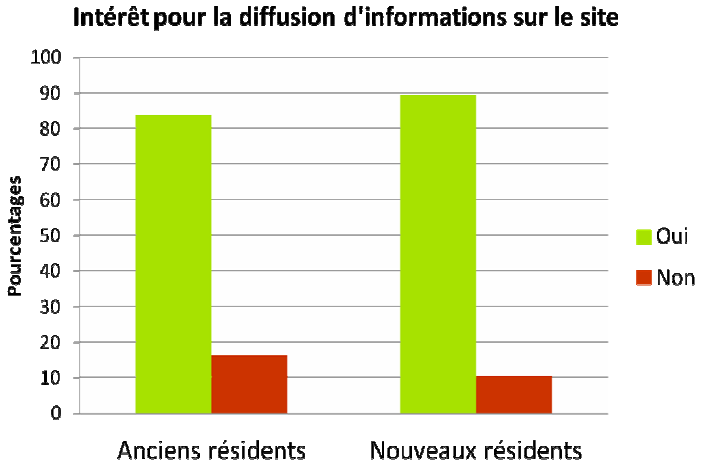

La différence entre les deux catégories d'habitants n'est pas significative mais l'on peut noter une légère supériorité de la demande d'information chez les nouveaux résidents.

Sexe	Commune	Ancienneté de résidence (en années)	Profession	Age	Connaissance N2000	Source connaissance	Connaissance résidence en Commune N2000	Connaissance RNGL	Connaissance différence de statut RN/N2000	Connaissance espèces/habitats protégés	Jugement démarche	Concerné	Bénéfices		Inconvénients		Intérêt information/ communication	
F	BIZONNES	5	Employé	34	NON	-	NON	OUI	NON	NON	BIEN	NON	NON	-	NON	-	OUI	
F	BIZONNES	10	Infirmière	29	VAGUE	-	NON	OUI	NON	NON	BIEN	OUI	OUI	Pour la communauté	OUI	Contraignant pour les personnes ayant des terres dans les espaces protégés	NON	
F	BIZONNES	20	Coiffeuse	23	NON	-	NON	OUI	NON	NON	BIEN	OUI	NON	-	NON	-	OUI	
F	BIZONNES	10	Assistante maternelle	40	NON	-	NON	OUI	NON	NON	TRES BIEN	OUI	OUI	Pour la faune	NON	-	OUI	
F	BIZONNES	35	Assistante maternelle	58	NON	-	NON	OUI	NON	NON	BIEN	OUI	OUI	Pour la communauté	NON	-	OUI	
F	BIZONNES	3	Sans emploi	55	NON	-	NON	OUI	NON	NON	TRES BIEN	OUI	OUI	Promenade et paysages	NON	-	OUI	
M	BIZONNES	81	Retraité	81	NON	-	NON	OUI	NON	OUI	BIEN	NON	NON	-	OUI	Coût financier pour la collectivité	NON	
M	BIZONNES	76	Retraité	76	OUI	Médias	NON	OUI	NON	OUI	BIEN	NON	NON	-	OUI	Pour certaines personnes comme les chasseurs	OUI	Bulletins municipaux ou autres
M	BIZONNES	68	Retraité	68	OUI	Travail (agriculteur)	OUI	OUI	NON	NON	BIEN	NON	NON	-	OUI	Contraignant pour les exploitants agricoles	OUI	Bulletins municipaux ou autres
M	BIZONNES	10	Sans emploi	57	NON	-	NON	OUI	NON	NON	BIEN	OUI	OUI	Pour la communauté	OUI	-	OUI	Bulletins municipaux ou autres
F	BURCIN	14	Femme au foyer	47	VAGUE	-	NON	OUI	NON	OUI	BIEN	OUI	OUI	Protection de la vie, de l'équilibre naturel, plaisir	OUI	Incompatibilité avec la vie moderne	OUI	
F	BURCIN	31	Retraité	62	NON	-	NON	OUI	NON	NON	TRES BIEN	OUI	OUI	Pour la faune	NON	-	OUI	Bulletin Bièvre Est
F	BURCIN	15	Sans emploi	53	VAGUE	-	NON	OUI	NON	OUI	BIEN	OUI	OUI	Protection des espèces, conservation de coins de nature	NON	-	OUI	Bulletin Bièvre Est
F	BURCIN	29	Retraité	80	NON	-	NON	OUI	NON	NON	TRES BIEN	OUI	OUI	-	NON	-	OUI	
F	BURCIN	10	Aide soignante	41	VAGUE	-	NON	OUI	NON	OUI	BIEN	OUI	OUI	Bénéfices en chaîne	NON		OUI	
F	BURCIN	3	Sans emploi	55	NON	-	NON	OUI	NON	OUI	BIEN	NON	NON	-	NON	-	OUI	Bulletin municipal
F	BURCIN	5	Educatrice spécialisée	35	VAGUE	-	NON	OUI	NON	OUI	TRES BIEN	OUI	OUI	Promenade, paysages, sécurité de la faune qui se montre facilement	OUI	Coût financier pour la collectivité	OUI	
M	BURCIN	46	Maçon	46	VAGUE	-	NON	OUI	NON	OUI	BIEN	OUI	OUI	Agrément	NON	-	OUI	
M	BURCIN	30	Ouvrier agricole	61	NON	-	NON	OUI	NON	NON	BIEN	OUI	OUI	-	NON		NON	
M	BURCIN	71	Retraité	71	OUI	Travail (élu)	OUI	OUI	NON	OUI	BIEN	OUI	OUI	Maintien de la faune sur le territoire	OUI	Contraignant pour les exploitants agricoles	OUI	
F	CHABONS	1	Ingénieur	28	NON	-	NON	OUI	NON	NON	BIEN	OUI	NON	-	NON	-	OUI	Bulletin municipal
F	CHABONS	3	Retraité	75	VAGUE	Lectures	NON	OUI	NON	NON	TRES BIEN	OUI	NON	-	NON	-	OUI	
F	CHABONS	10	Enseignant	44	VAGUE	Travail	OUI	OUI	NON	NON	BIEN	OUI	OUI	Promenade et paysages, frein à l'urbanisation	OUI	Coût financier pour la collectivité	OUI	
F	CHABONS	80	Retraité	80	VAGUE	-	NON	OUI	NON	NON	BIEN	OUI	NON	-	NON	-	NON	
F	CHABONS	10	Femme au foyer	40	OUI	Travail de son mari (agriculteur)	OUI	OUI	NON	OUI	BIEN	OUI	OUI	Promenade et paysage	NON	Peut-être pour les agriculteurs	OUI	
F	CHABONS	32	Retraité	64	NON	-	NON	OUI	NON	NON	TRES BIEN	OUI	NON	-	NON	-	OUI	
M	CHABONS	12	Retraité	60	OUI	Travail (élu)	OUI	OUI	NON	NON	TRES BIEN	OUI	NON	-	NON	-	OUI	
M	CHABONS	3	Gérant d'entreprise	34	VAGUE	Etudes en aménagement du territoire	NON	OUI	NON	NON	BIEN	OUI	OUI	Générations futures	OUI	Intérêts économiques	NON	
M	CHABONS	23	Retraité	64	VAGUE	-	NON	OUI	NON	NON	BIEN	NON	OUI	Générations futures	NON	-	OUI	
M	CHABONS	15	Retraité	65	OUI	Activités de chasse	OUI	OUI	NON	OUI	BIEN	OUI	NON	-	NON	-	OUI	
F	COLOMBE	36	Sans emploi	74	NON	-	NON	OUI	NON	OUI	TRES BIEN	OUI	OUI	-	NON	-	OUI	
F	COLOMBE	50	Infirmière	50	OUI	Informations municipales	OUI	OUI	NON	OUI	BIEN	OUI	OUI	Protection de la faune, promenade et paysages, frein à l'urbanisation et à la pollution	OUI	Dégâts éventuels provoqués par les animaux	OUI	Bulletins municipaux ou autres
F	COLOMBE	2	Sans emploi	48	VAGUE	-	NON	NON	NON	NON	TRES BIEN	OUI	NON	-	NON	-	OUI	
F	COLOMBE	20	Retraité	66	VAGUE	-	NON	OUI	NON	OUI	BIEN	OUI	OUI	Promenade et paysages, frein à l'urbanisation	OUI	Détours éventuels dans les promenades	OUI	Plaquettes dans les lieux publics
F	COLOMBE	40	Retraité	64	VAGUE	-	NON	OUI	NON	NON	BIEN	NON	OUI	-	NON	-	OUI	
F	COLOMBE	4	Ingénieur	33	OUI	Proches concernés : grands-parents agriculteurs	NON	OUI	NON	NON	BIEN	OUI	OUI	Promenade et paysages	OUI	Au moment de la création de la RN, craintes de certaines personnes d'un afflux touristique et donc du dérangement	OUI	Bulletin municipal
F	COLOMBE	56	Enseignant	56	VAGUE	Médias	NON	OUI	NON	OUI	BIEN	OUI	OUI	Pour la faune et les milieux	OUI	Contraignant pour les exploitants agricoles	OUI	Bulletins municipaux ou autres
F	COLOMBE	1	Retraité	62	NON	-	NON	NON	NON	OUI	BIEN	NON	OUI	Générations futures, limitation de la pollution	OUI	Interdiction de certaines activités (ramassage plantes et champignons)	OUI	Site internet
M	COLOMBE	25	Retraité	63	OUI	Presse, panneaux d'information	OUI	OUI	NON	OUI	BIEN	OUI	NON	-	OUI	Très déçu car ne voit plus d'animaux depuis l'aménagement de la Réserve	OUI	Site internet
M	COLOMBE	40	Retraité	80	NON	-	NON	OUI	NON	OUI	BIEN	OUI	OUI	Promenade et paysages	NON	-	OUI	
F	LE GRAND LEMPS	4	Sans emploi	38	NON	-	NON	OUI	NON	OUI	BIEN	NON	NON	-	NON	-	OUI	
F	LE GRAND LEMPS	56	Exploitant agricole	77	OUI	Journaux, radio	OUI	OUI	NON	OUI	SANS OPINION	OUI	NON	-	NON	-	NON	
F	LE GRAND LEMPS	32	Retraité	64	VAGUE	Journaux	NON	NON	NON	OUI	TRES BIEN	OUI	OUI	Protection de la faune	NON	-	OUI	
F	LE GRAND LEMPS	3	Cadre informatique	39	NON	-	NON	OUI	NON	OUI	BIEN	NON	OUI	Pour la communauté	NON	-	OUI	Site internet
F	LE GRAND LEMPS	62	Retraité	82	NON	-	NON	OUI	NON	NON	BIEN	NON	OUI	-	NON	-	NON	
F	LE GRAND LEMPS	33	Assistante maternelle	41	NON	-	NON	OUI	NON	OUI	TRES BIEN	OUI	OUI	Protection de la faune	NON	-	OUI	Site internet
M	LE GRAND LEMPS	48	Retraité	68	VAGUE	Médias	OUI	OUI	NON	OUI	TRES BIEN	OUI	OUI	Générations futures	NON	-	OUI	
M	LE GRAND LEMPS	19	Retraité	78	NON	-	NON	OUI	NON	OUI	BIEN	NON	NON	-	NON	-	OUI	Site internet
M	LE GRAND LEMPS	9	Salarié	38	NON	-	NON	OUI	NON	OUI	SANS OPINION	OUI	OUI	Pour la faune et les milieux	OUI	Pour certaines personnes comme les chasseurs	OUI	Sorties/animations pour les enfants
M	LE GRAND LEMPS	24	Retraité	60	OUI	Renseignements personnels, loisirs	OUI	OUI	NON	OUI	BIEN	OUI	OUI	Générations futures	OUI	Coût financier pour la collectivité	OUI	Site internet

Perspectives d'action

L'enquête révèle un grand intérêt de la part des habitants du site pour la protection de la nature en général, et pour la Tourbière du Grand Lemps en particulier. Les entretiens téléphoniques ont été l'occasion d'échanges intéressants et très agréables avec les habitants qui sont globalement très positifs dans leurs propos dès qu'ils comprennent l'objet de l'enquête.

La curiosité et l'enthousiasme vis-à-vis d'une diffusion d'informations sur la Tourbière du Grand Lemps sont réels. Il est important de prendre en compte cette attente du public dans la gestion du site car la démarche Natura 2000 vise justement la participation concrète des acteurs locaux : il faut profiter de cet intérêt existant chez les habitants du territoire pour permettre aux personnes qui le souhaitent de s'impliquer dans les programmes d'action (comptages d'espèces, opérations de nettoyage, etc.).

La réintroduction de tortues Cistudes serait par exemple l'occasion de communications et d'animations pédagogiques spécifiques, en demandant la participation des gens pour les observer et les compter régulièrement. Cette sensibilisation éviterait les malencontreuses bévues qui peuvent être à l'origine de la disparition des espèces : en effet la Cistude a disparu du site du Grand Lemps suite à son extermination, à la carabine, par un pêcheur qui pensait tirer sur des tortues exotiques. Ce genre d'erreur aux conséquences dramatiques peut être évité grâce à une communication accrue sur les espèces et les habitats présents sur le territoire.

La création d'un site internet est particulièrement adaptée pour répondre aux demandes du public et à ce besoin de communication : il permettrait de diffuser régulièrement les dates et les informations pratiques des animations, de faire périodiquement le portrait d'un habitat ou d'une espèce, de relayer les autres actions menées dans le cadre de la Réserve naturelle ou au niveau départemental…

Donner la possibilité à la population de s'informer et de participer à la préservation d'un site naturel patrimonial unique, reconnu comme tel au niveau européen, sera valorisant pour l'ensemble des structures impliquées dans la gestion et le financement du site. Et bien sûr, cette action de sensibilisation sera l'occasion de resserrer les liens existants entre la population humaine et la biocénose du site : la découverte et la compréhension du fonctionnement de l'écosystème sont les garants de son respect.

CEN Isère

Maison Borel
2 rue des Mails
38120 Saint-Egrève

Réserve naturelle :

Téléphone :
04 76 65 08 65
Télécopie :
04 76 48 24 26
Mél : grand-lemps@espaces-naturels.fr